N° 180 — 18e Année. CINQ CENTIMES LE NUMÉRO Vendredi 29 Juin

REDACTION : ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Trichon). TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES. . . . . 0 ; RECLAMES. . . . . 0 ; FAITS DIVERS. . . . . 0 ; LOCALES. 0

Les annonces seront reçues aussi au bureau du Journal ; à Paris, chez Havas, 8, rue de la Bourse, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1[illegible] | A LILLE : N° 97.

LES FAITS DU JOUR

— Devant la Cour de Cassation, M. le procureur général Baudouin a continué son réquisitoire concernant l'affaire Dreyfus.

— A Roubaix, après une poursuite des plus mouvementées, les douaniers ont capturé une automobile chargée d'une grande quantité de tabac de contrebande.

— A Tourcoing, trois larrons ont entièrement mis à sac un estaminet.

— A Tourcoing, un apprenti couvreur a fait une chute de huit mètres ; son état est très grave.

— A Hautmont, un ouvrier électrocuté est mort aussitôt.

RÉQUISITOIRES

Seul, le discours de M. le procureur général Baudouin, devant la Cour de Cassation, est, dans le sens juridique du mot, un réquisitoire. Mais le rapport si intéressant et si complet de M. le conseiller Moras mérite également ce titre, car il expose, lui aussi, de façon terriblement accusatrice, les charges qui pèsent d'un poids écrasant sur les auteurs de la plus grande iniquité judiciaire du siècle.

Oui, la personnalité de Dreyfus disparaît du procès qui va le juger devant la Cour suprême. Son innocence est reconnue par le monde entier. Elle éclate à toutes les pages des volumineux documents produits devant la justice. Et ceux-là mêmes, en bien petit nombre, qui par misérable esprit de parti, d'obstinant, péchèrent, eux-mêmes, au argument sérieux, et contrairement à l'évidence, à l'accuser encore, apparaissent découragés, effondrés sous la puissance du Droit et de la Vérité.

Du condamné de 1894, nous se rappelle plus que les maux et les épouvantables douleurs. Jeune et brillant officier d'état-major, brutalement frappé et pleine carrière, poursuivi, traqué, déshonoré, accablé sous la pire abominable des accusations ; puis, arraché à sa femme et à ses enfants, déporté à l'île du Diable, et là, pendant plus ans, objet des persécutions et des traitements les plus cruels, au point que son cerveau se soit délabré et que sa raison ait failli sombrer dans cet enfer de misères et de tourments : quels souvenirs poignants ! Quelle pitié immense vous vient au cœur en évoquant ce passé sinistre !

Et quelle indignation éclate contre les bourreaux, ceux qui par leurs ignominies et leurs crimes firent condamner l'innocent !

Ignominies et crimes : c'est par ces deux mots que M. le procureur général Baudouin, terminant, jeudi, son réquisitoire, qualifiait l'œuvre des accusateurs de Dreyfus.

Mensonges impudents et audacieux, inventions calomnieuses, altérations de pièces, ou pièces complétement fabriquées, faux témoignages : tous les crimes, toutes les infamies ont été accumulés par ces misérables.

Ah ! non, il n'est pas vrai de dire que les débats de la Cour de Cassation se passant au milieu de l'indifférence générale. Si le public ne se passionne plus pour cette dramatique affaire, c'est qu'il est fixé sur l'issue du procès engagé. Il sait que la réhabilitation de l'innocent est certaine et que rien ne pourra plus l'arrêter.

Mais les artisans du crime, les faussaires, les bourreaux : les Mercier et les Gonse, les Roget et les Du Paty de Clam, les Cuignet, les Lebrun-Renault, les Gribelin : tout ceux-là tremblent, marqués au fer par MM. Moras et Baudouin d'une indélébile flétrissure.

Ils avaient recouru à une manœuvre désespérée en arrachant à la faiblesse coupable du gouvernement et des Chambres la honteuse loi de dessaisissement. Et voici que cette manœuvre se retourne contre eux, car ce n'est plus seulement la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, indignement suspectée par eux, c'est la Cour suprême tout entière, c'est la représentation la plus élevée de la justice française, qui va les taxer d'infamie.

L'un de ceux que l'on avait accusés de complicité dans l'abominable complot, le général Chamoin, aujourd'hui gouverneur de Lille, a senti le besoin de se soustraire au stigmate qui frappera désormais tous les artisans de l'iniquité.

On sait quel fut son rôle au procès de Rennes.

Or, aujourd'hui, voici ses explications telles que nous les fait connaître M. le procureur général Baudouin.

Après avoir étudié le dossier secret « bourré de faux », M. le procureur général ajoute :

« — Le dossier secret ne nous fournit pas une preuve, si mince soit-elle, de la culpabilité de Dreyfus. Par une des pièces qu'il contient ne peut justifier la condamnation. Mais il reste à un des pires boîtes de cette affaire. C'est un tissu d'épouvantes et de mensonges et l'on comprend trop le sentiment que la révélation de toutes ces turpitudes a arraché à l'un des officiers les plus droits, les plus loyaux que je connaisse, un général Chamoin, quand, devant notre chambre criminelle, le 29 mars 1904, il s'est écrié : « J'éprouve en ce moment le besoin de vous dire, puisque je parle du dossier, combien j'ai été *attristé, peiné et même écœuré* quand, après avoir pris connaissance du rapport de M. le procureur général, j'ai vu que j'avais, moi, apporté un *dossier qui contenait des faux, des faux si faciles à reconnaître*, et que j'avais peut-être, dans une certaine mesure, été l'artisan d'une impression qui avait pu amener si légère coulée, une conviction dans l'esprit des juges qui étaient appelés à connaître et à donner leur avis, leur oui ou leur non dans l'affaire Dreyfus. J'avoue que, depuis que j'ai lu ce rapport, je suis profondément ému, attristé, je suis profondément ému. Je tenais à le dire à la chambre criminelle, car enfin, après une carrière heureuse, pleine de satisfactions, quand je rencontre sur ma route un devoir aussi pénible que celui-là à accomplir, que j'ai accompli dans des conditions dans lesquelles ma conscience ne me reproche rien, avoir été peut-être dupe ! mais complice, jamais ! je vous demande pardon de mon émotion. »

Allons ! cléricaux-nationalistes ! dites encore que le général Chamoin est un vendu !

Car, en présence de ces réquisitoires formidables, d'une argumentation irrésistible, et débordants de faits déclarés et de preuves, ils ne trouvent à opposer que leur éternelle accusation : vendus !

Vendu, il y a sept ans, M. le président Bellot-Beaupré ! Vendus, aujourd'hui, MM. Bandonin et Moras ! Vendus les quarante magistrats de la Cour de Cassation !

« Le procureur Baudouin, balbutie le vieux Rochefort, est payé par la juiverie qui lui a certainement assuré le pain de ces vieux jours. »

« Plus de cent millions sont sortis de cette caisse afin d'aider à l'acquittement puis à la rentrée dans l'armée du Judas qui la vendait à l'étranger. »

Il ne manque plus que le fameux Syndicat de trahison, dont nous n'avons plus entendu parler depuis longtemps, et qu'on ne tardera pas, sans doute, à nous sortir avant que la Cour n'ait rendu son arrêt.

Mais toutes ces « inepties », selon la juste expression du procureur général, n'ont aucune influence sur la Cour suprême, qui délibère et juge dans la sérénité de la valeur qui seul le privilège de son haute fonction. Elle ne portant même plus sur la page, si le pays, mal informé, qui lut surtout, accusé au contraire, mais contre le Droit et la Justice, s'est effondré, avec dernières élections, sous la réprobation populaire et l'universel mépris.

GEORGES ROBERT.

La Politique

Les propositions budgétaires du Ministre des Finances provoquent les commentaires ardents des fourbeux de l'opposition, et le chiffre de quatre milliards est agité par eux avec une sorte de terreur frénétique. On voit qu'ils espèrent, grâce à lui, dépoir les gens simples et désorganiser le crédit public.

Les plus modérés, comme le *Figaro*, feignent la surprise et prétendent qu'avant les élections on a eu soin de cacher la vérité au pays. Cette allégation est inexacte. Tout le monde en souvient, en effet, que dans les dernier temps de la précédente législature, M. Poincaré, avec une franchise assez rude, fit un tableau sincère de notre situation financière, et annonça qu'il serait amené à proposer des mesures énergiques pour rétablir l'équilibre du budget.

La section fixée alors. Elle n'en a pas moins marqué en conséquence à la majorité républicaine, à laquelle elle ne saurait imputer la responsabilité de difficultés découlant d'un état général indépendant de sa volonté.

Tout ce qu'elle peut lui demander, c'est de se montrer sage, prudente, de ne pas engager de nouvelles dépenses sans une absolue nécessité, de se garder des improvisations irréfléchies et de ne pas se laisser entraîner à des gaudrioles excessives, même dans un enthousiasme bienveillance démocratique.

Quand viendra la discussion méthodique et raisonnée du projet de budget présenté par M. Poincaré, on s'aperçoira, d'ailleurs, que le Ministère des Finances n'est pas arrêté au 4 gros chiffre que parce qu'il tenu à ordonner une comptabilité nationale d'une seule page, qui doit si avoir sur et clair, où tout figure à sa place régulière. Si bien que l'écœurissement de nos chargeur est peut-être plus fondé que réel, et ne nous frappe qu'au raison d'une sorte de simplification des écritures.

Du reste, nos subissons et nous subirons sans doute pendant longtemps encore les conséquences de cette paix armée, mère de nos désastres, qui écrasent l'Europe dans cette les gouvernements ne se seront pas mis d'accord pour en réduire les frais.

Depuis 1870, la France a dépensé quarante deux milliards pour assurer sa défense. Quarante-deux milliards ! Que ne possédons-nous la moitié de ce prodigieux capital, pour l'employer à nos œuvres sociales !

HENRY JAGOT.

AVIS

A l'occasion des villégiatures, l'Administration du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* informe ses lecteurs qu'elle délivre des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes.....	Fr. 1 75	3 25	5 [illegible]
Autres départements.....	2 25	4 [illegible]	6 [illegible]
Etranger.....	3 [illegible]	6 [illegible]	12 [illegible]

Parti radical et radical-socialiste

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni mercredi soir, au siège social, 9, rue de Valois, sous la présidence de M. Chabanon, vice-président.

M. Bodereau a présenté un rapport au nom de la commission d'organisation du Congrès. Diverses modifications au précédent règlement ont été votées après une discussion à laquelle ont pris part MM. Delpech, Dellarges, sénateurs ; Palleau, de Kerguézec, Simyan, Michat, députés ; J.-L. Bonnet, Debierre, Trésier, Letrano, Pelot, Biot.

Le comité exécutif a décidé que le Congrès de Lille aurait lieu, jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, dimanche 21 octobre.

Le comité exécutif a enseité voté à l'unanimité le vœu suivant, présenté par M. Stirn :

« Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, douloureusement ému à la nouvelle des massacres de Russie, adresse aux victimes de la réaction russe l'expression de sa sympathie et forme le souhait de voir le plus tôt possible le peuple allié délivré de l'oppression qui l'accable. »

Le comité exécutif a décidé de maintenir en fonctions le bureau actuel, jusqu'au prochain Congrès, et il a voté une motion exprimant ses sympathies au général André, en raison des attaques dirigées contre lui par les réactionnaires pour la publication de ses mémoires.

Le prochaine séance a été fixée au mercredi 11 juillet.

LES Mémoires du Général André

Le général André, dans le *Matin*, commence le récit de la première interpellation à laquelle il dut répondre devant le Chambre.

Le Ministère de la guerre venait, le 27 juin 1900, d'inaugurer en Bretagne le monument de la Tour d'Auvergne lorsqu'un télégramme le rappelle à Paris.

La cérémonie terminée, je rentrais à la sous-préfecture de Morlaix et j'allais me mettre à table, lorsque on m'apporte une dépêche chiffrée du président du Conseil :

« Revenez en toute hâte. Vous serez interpellé demain sur l'affaire Delanne. Nous devons accepter la discussion immédiate. »

Un train partait 8 quelques minutes d'intervalle. Je renonçai au dîner et m'embarquai, muni d'un sandwich que je mangeai en wagon.

Le lendemain, à l'ouverture, j'allais tout droit chez Waldeck-Rousseau, qui m'apprit le nom de l'interpellateur et le texte de l'interpellation.

C'était M. Firmin Faure.

Sa formule d'interpellation était celle-ci :

« Je demande à interpeller le gouvernement sur la violation du décret du 8 mai 1900 textuellement reproduit au Journal officiel. »

— Il faut que ce soit rude qui reproduire, me dit Waldeck.

— Soit.

— C'est votre début. Vous n'aurez pas la tête ?

— J'espère que non. Je considère cela comme un service commandé. Un service commandé, ce n'a jamais d'émotion. De reste, j'écrirai ma réponse, elle de ne rien livrer au hasard.

— Et surtout ne répondez à aucune interruption. On essaiera de vous démonter. Restez impassible sous les attaques directes, les plaisanteries, même les insultes.

— Oh ! les insultes...

— Bref, imaginez que vous êtes en lui. Dans la salle, les coups de sonne et les huées sont des sonneries... D'ailleurs, le président est là, et sous serez qu'il vous aime. Il vous pourvoie, le cas échéant, de toute une artillerie, experte à déjouer les malices parlementaires.

***

Je rentrai chez moi préparer ma réponse.

Je vous rétablissant le décret visé, et que j'étais accusé d'avoir violé. Il n'avait, en effet, que dix ans d'âge : c'était grave.

Il n'en dégageait cette certitude que l'état-major n'était et ne pouvait qu'un urgence de transmission, de préparation.

« C'est l'ordonnance du corps militaire, dit Langlois, et non du titre de la ».

Tous les écrivains militaires autorisés, ceux qui font loi : Lewal, Berthaut, Jomini, Bronsart de Schellendorf, Hohenlohe, de Moltke, l'ont répété à satiété : l'état-major ne peut en substituer à la direction et à l'exécution.

Le décret constituait lui-même contient cet article, qui en laisse plus à aucune discussion :

« Le général de division, placé à la tête de ce service, prend le titre de chef d'état-major général de l'armée. *Il reçoit directement du ministre de la guerre et agit au nom de ses ordres.* »

Rien de plus formel, de moins controversable.

Sur ce mot : *Ordres*, j'ai bondi, je me suis revêtis des habits bourgeois et je déjeunai tranquillement, à propriété spéciale, l'âme en repos.

Un peu avant deux heures, accompagné de colui du même officiers d'ordonnance qui était chargé du service parlementaire, je me rendis au Palais-Bourbon.

La Catastrophe de Courrières

Une gasconnade allemande

Il y a quelques jours, les journaux français reproduisaient d'après les feuilles allemandes l'information suivante :

« Le dimanche 24 juin prochain, six cents ouvriers du bassin de Lens viendront rendre visite à leurs camarades d'Hibernia-Herne (Westphalie). Parmi ces mineurs, se trouveront les survivants de la catastrophe de Courrières, qui seront conduits par M. Cornedi, fils de l'ancien Président de la République (*sic*). Quelques membres de l'Université populaire de Paris iront que des personnages tout placés grandement part à cette visite. On prépare ici des fêtes grandioses pour recevoir dignement les mineurs français. »

Un rédacteur du *Journal* qui se trouvait précisément à Cologne, se rendit à Herne pour avoir confirmation de cette sensationnelle nouvelle. Il rencontre aujourd'hui le résultat qui lui en fit M. Mayer, l'inventeur des appareils de sauvetage qu'il vint lui-même leur fonctionner à Courrières :

« Pour rien au monde — c'est M. Mayer qui parle — je ne prendrais qu'un ce mépris ser pas vérifiables sentiments à l'égard de son semblable et égale. Le marques de sympathie que nous avons pu leur donner en sont l'expression sincère. J'ai été tout-même très ému, il y a quelques années, et j'ai reçu partout un accueil tout le gardé le meilleur souvenir. Pendant la tempête que j'ai passé à Courrières, j'ai noué d'excellentes relations avec des ingénieurs et des ouvriers. Il n'a jamais été question de leur voyage en masse à Herne. Nous ne pouvons pas de notre côté en avoir l'idée. Soyez vous-même le juge de ce qu'on a pu faire pour nos amis, pour les inviter à venir bien des rapports, et qu'il nous serait presque impossible de leur convenablement nos hôtes, s'ils étaient en pas nombreux. L'invitation aux mineurs français a cependant été faite, à mon tour et sous mon autorisation, par un Allemand qui m'a mis dans l'obligation pénible de la déverser.

Avant de continuer son récit, M. Mayer hésite un moment, comme tourmenté d'un remords. Mais il réfléchit sans doute qu'il n'avait plus de réserve à observer, car il reprit résolument :

— Il y a dans une ville de la région rhénane, à Speyer, un commerçant, un marchand de bouliot, M. Théodor Weil, qui est à la tête, paraît-il, d'une maison assez fortunée. Ce personnage voyage en France pour ses affaires commerciales. Passant à Coumières après la catastrophe, il a vu des mineurs, des pompiers de Paris et il a trouvé bon de les engager à me rejoindre à Herne. Je veux bien croire que ses intentions sont excellentes, mais le procédé est étrange. En Allemagne, comme dans tous les pays civilisés, on ne convie pas les gens pour le simple plaisir de les voir. Il a cru avoir reçu le mandat formel. Ce n'était que le cas, M. Weil, que je ne connaissais pas, vint un jour me voir pour me demander s'il me serait agréable de recevoir les *rescapés*. Je trouvai cette démarche insolite et je refusai énergiquement.

Quelle ne fut pas ma surprise derrièrement, en Angleterre, où je vient de passer mes vacances, d'apprendre, par les journaux, que son excellent jovial lavait lui *rescapés* à Paris et à Herne. Mais aussi d'autres mineurs et encore les pompiers de Paris. Pour le coup, je télégraphiai à M. Lépine et le mis au courant de la situation. Ce n'est pas tout. Le secrétaire de votre Université populaire m'a fait savoir que tous les membres de cette Société avaient reçu de M. Weil l'ordre qu'il me serait agréable de les recevoir. J'ai dû répondre que je n'avais aucunement chargé M. Weil d'être mon intermédiaire auprès de ces mineurs. C'est tout de même ennuyeux, vous l'avouerez ?

M. Mayer me paraît vraiment peiné et je le regrettai autant pour que j'avais toutes les sympathies du monde à prêter mon secret à l'Allemagne, de ce marchand de bouliot de Speyer commençait à m'amuser foliement, en me rappelant les lorsque analogues de notre regretté Alphonse Allais. Malheureusement, je ne crois pas absolument sûr que M. Weil soit un Sumoriste de genie. Je n'ai pu arriver à la joindre et les personnes qui le connaissent le représentent simplement comme un interessionnelle excité, aimant à propager ses opinions sans dépens des autres. C'est d'ailleurs avec relations avec le bourgmestre de Herne, M. Schaffer, surtout par la parole, que nous de ces lecteurs, comme au chapitre inédit de la *Vie drôle*.

Ce les invitations de M. Weil engageaient autant le municipalité que la direction de la mine. Au commencement de juin, le bourgmestre reçut l'ordre que vers le 6 du mois, il lui tomberait sur les bras cinq ou six cents vieillards, hommes et femmes.

— Je n'ai écarté personne, protesta M. Schaffer.

— Je les et convoqués pour vous répliques M. Weil. Ne vous mêlez pas de peine. Les journaux allemands l'ont annoncé. La presse anglaise et la presse française vont reproduire cet avis. Ainsi tout est bien. Il n'y a plus qu'à étudier le programme de la réception. Voici le mien :

— Mais, permettez...

— Ce que vous avez de relous à faire, c'est de l'adopter. Ne perdons pas de temps...

Bon gré, mal gré, M. Schaffer, chaud, dut lire le programme de M. Weil pour que l'élu dont la municipalité de Herne devait faire les frais, bien soulaud. Je l'ai lu à mon tour et j'en reproduis les principaux chapitres :

1° Entrée solennelle des Français dans la ville ;

2° Le premier bourgmestre leur adressera un speech autant que possible dans leur langue. M. Weil en charge de corriger les fautes de M. Schaffer.

3° Présentation et réception aux bourgeois de Herne. Chaque famille allemande devra héberger gratuitement quelques Français.

4° Visite des mines Hibernia.

5° Réjouissances diverses et multiples.

6° La municipalité offrira chaque visiteur son billet de retour pour Paris.

7° Voyage à Heidelberg.

8° Excursions dans les provinces rhénanes. On évitera de se rapprocher de l'Alsace-Lorraine, pour ne pas froisser les sentiments patriotiques des Français.

9° Toutes les dépenses seront converties par la ville, la direction de Shamrock-Hiberoie et le Syndicat des mines de Westphalie. La décoration des rues et des places sera confiée à la compétence d'un directeur de théâtre parisien, qu'on leur enverra à Herne pour la circonstance.

Il m'est impossible que mes parents, ce programme a été imprimé et longuement commenté dans les feuilles locales et régionales. M. Weil proclamait ouvertement qu'il serait exalté point par point, et M. Schaffer, sans y avoir jamais consenti, se voyait assailli par les réclamations de ses administrés. A le fin, le bourgmestre se lassa et, dès un commerçant, dans les journaux qui vient d'être reproduit, il raconta toute l'histoire.

Le pitre curieux, c'est que le marchand de bouliot, convaincu d'imposture, sinon d'imposture, a maintenant un sérieux ennui. Il n'est convenant de télégraphier à Paris et à Londres que le voyage dire minaire français à Herne était rompu au mois de septembre, à cause des réclamations. Il essaiera, c'est que ces compatriotes avaient sentiment de quoi il retourne. Les voilà prévenus.

Conseil de Cabinet

Paris, 28 juin.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin en Conseil de Cabinet, ministère de la Justice, sous la présidence de M. Sarrien.

Le commerce franco-espagnol

Le Conseil, s'occupant de l'attitude à prendre en présence du relèvement des tarifs des douanes espagnoles, a décidé de dénoncer le *modus vivandi* et de reprendre toute liberté d'action à l'expiration du délai de trois mois qui le pour prévoir. Il ne sera pas tenu à l'exécution de cette décision, que si, avant le 10 juillet, il est donné assurance au gouvernement français que les nouveaux droits espagnols ne seront en aucun cas supérieurs, en ce qui concerne les produits français, exportés en Espagne aux droits actuellement perçus.

Le commerce franco-suisse — Les négociations

Pour ce qui concerne les relations commerciales avec la Suisse, le Conseil a été avisé que les négociations continuent. Des propositions ayant été faites au gouvernement helvétique en vue d'aboutir à une entente, le gouvernement français attendra la réponse de celui-ci pour prendre une décision définitive.

Une donation à l'Etat

M. Dujardin-Beaumetz a communiqué à ses collègues une lettre de M. Moreau, Médaillon au Ministère des Beaux-Arts, lui faisant connaître son intention de donner à l'Etat une collection de tableaux et de dessins comprenant 22 toiles et 50 dessins au pastel, parmi lesquels les ouvrages ci-dessus cités Cousin, dans Delacroix, six Decamps, etc.

L'AFFAIRE DREYFUS

devant la Cour de Cassation

Suite du réquisitoire de M. le Procureur général Baudouin. — Les faux témoins et l'Etat-Major. — Les témoignages étrangers. — L'innocence de Dreyfus.

Paris, 28 juin.

L'audience est ouverte à midi cinq. Toutes les places réservées au public sont occupées.

Le dossier secret

On sait qu'hier la procureur général Baudouin, au moment où il terminait l'étude du dossier secret, a rappelé la déclaration faite par le général Chamoin, au cours de l'enquête de la chambre criminelle, au sujet de ce dossier.

Le général Chamoin s'est textuellement exprimé en ces termes :

« J'éprouve en ce moment le besoin de dire, puisque je parle du dossier secret, combien j'ai été attristé, peiné et même écœuré, quand, après avoir pris connaissance du rapport de M. le procureur général, j'ai vu que j'avais, moi, apporté un dossier qui contenait des faux, des faux si faciles à reconnaître, et que j'avais peut-être, dans une certaine mesure, été l'artisan d'une impression qui avait pu amener, si légère soit-elle, une conviction dans l'esprit des juges qui étaient appelés à connaître et à donner leur avis, leur oui ou leur non dans l'affaire Dreyfus. J'avoue que, depuis que j'ai lu ce rapport, je suis profondément ému, profondément ému. Je tenais à le dire à la chambre criminelle, car enfin, après une carrière heureuse, pleine de satisfactions, quand je rencontre sur ma route un devoir aussi pénible que celui-là à accomplir, que j'ai accompli dans des conditions dans lesquelles ma conscience ne me reproche rien, avoir été peut-être dupe ! mais complice, jamais ! je vous demande pardon de mon émotion. »

Le procureur général Baudouin, balbutie le vieux Rochefort, est payé par la juiverie qui lui a certainement assuré le pain de ces vieux jours. »

« Plus de cent millions sont sortis de cette caisse afin d'aider à l'acquittement puis à la rentrée dans l'armée du Judas qui la vendait à l'étranger. »

Il ne manque plus que le fameux Syndicat de trahison, dont nous n'avons plus entendu parler depuis longtemps, et qu'on ne tardera pas, sans doute, à nous sortir avant que la Cour n'ait rendu son arrêt.

Mais toutes ces « inepties », selon la juste expression du procureur général, n'ont aucune influence sur la Cour suprême, qui délibère et juge dans la sérénité de la valeur qui seul le privilège de son haute fonction. Elle ne portant même plus sur la page, si le pays, mal informé, qui lut surtout, accusé au contraire, mais contre le Droit et la Justice, s'est effondré, avec dernières élections, sous la réprobation populaire et l'universel mépris.

GEORGES ROBERT.

La Politique

Les propositions budgétaires du Ministre des Finances provoquent les commentaires ardents des fourbeux de l'opposition, et le chiffre de quatre milliards est agité par eux avec une sorte de terreur frénétique. On voit qu'ils espèrent, grâce à lui, dépoir les gens simples et désorganiser le crédit public.

Les plus modérés, comme le *Figaro*, feignent la surprise et prétendent qu'avant les élections on a eu soin de cacher la vérité au pays. Cette allégation est inexacte. Tout le monde en souvient, en effet, que dans les dernier temps de la précédente législature, M. Poincaré, avec une franchise assez rude, fit un tableau sincère de notre situation financière, et annonça qu'il serait amené à proposer des mesures énergiques pour rétablir l'équilibre du budget.

La section fixée alors. Elle n'en a pas moins marqué en conséquence à la majorité républicaine, à laquelle elle ne saurait imputer la responsabilité de difficultés découlant d'un état général indépendant de sa volonté.

Tout ce qu'elle peut lui demander, c'est de se montrer sage, prudente, de ne pas engager de nouvelles dépenses sans une absolue nécessité, de se garder des improvisations irréfléchies et de ne pas se laisser entraîner à des gaudrioles excessives, même dans un enthousiasme bienveillance démocratique.

Quand viendra la discussion méthodique et raisonnée du projet de budget présenté par M. Poincaré, on s'aperçoira, d'ailleurs, que le Ministère des Finances n'est pas arrêté au 4 gros chiffre que parce qu'il tenu à ordonner une comptabilité nationale d'une seule page, qui doit si avoir sur et clair, où tout figure à sa place régulière. Si bien que l'écœurissement de nos chargeur est peut-être plus fondé que réel, et ne nous frappe qu'au raison d'une sorte de simplification des écritures.

Du reste, nos subissons et nous subirons sans doute pendant longtemps encore les conséquences de cette paix armée, mère de nos désastres, qui écrasent l'Europe dans cette les gouvernements ne se seront pas mis d'accord pour en réduire les frais.

Depuis 1870, la France a dépensé quarante deux milliards pour assurer sa défense. Quarante-deux milliards ! Que ne possédons-nous la moitié de ce prodigieux capital, pour l'employer à nos œuvres sociales !

HENRY JAGOT.

AVIS

A l'occasion des villégiatures, l'Administration du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* informe ses lecteurs qu'elle délivre des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes.....	Fr. 1 75	3 25	5 [illegible]
Autres départements.....	2 25	4 [illegible]	6 [illegible]
Etranger.....	3 [illegible]	6 [illegible]	12 [illegible]